



Lycéens sans papiers
Comprendre, agir,
Trois heures pour tout changer

INVITATION

La circulaire de régularisation Valls du 28 novembre 2012 a permis à quelques lycéens majeurs d'obtenir un titre de séjour. Mais elle n'est pas suffisante : les critères de régularisation ne correspondent pas à la situation réelle de la très grande majorité des jeunes concernés.

Que se passe-t-il alors pour eux ?

- soit ils reçoivent une obligation de quitter le territoire français
- soit la préfecture leur délivre un titre étudiant. Un répit accordé à des élèves de lycée professionnel qui se retrouveront quelques mois plus tard sur le marché du travail avec le risque de redevenir sans papiers.

samedi 7 février 2015
Maison des Syndicats
Place des Terrasses de l'Agora
91000 EVRY
RER D, station Evry Courcouronnes

**Ensemble, demandons que tous les jeunes scolarisés obtiennent, de droit,
un titre de séjour pérenne à 18 ans.**

- 14h30 - 15h 15 **Que sont-ils devenus ?**
Des lycéens sans papiers témoignaient de leur situation et de leur vie sans papiers dans une vidéo en 2007. Aujourd'hui régularisés, parfois devenus français, parents, ils viendront expliquer leur parcours après ces années de galère, leur intégration dans la société française.
- 15h15 - 16h **Vivre sans papiers, être obligé de quitter le territoire français.**
La circulaire du 28 novembre 2012, la difficulté d'être régularisé.
Témoignages de lycéens sans papiers.
- 16h- 16h45 **Le piège du titre étudiant : avoir un titre étudiant, et après ?**
La préfecture leur a délivré un titre étudiant. A la fin de leurs études, ils doivent « changer de statut » : des jeunes expliqueront la difficulté de trouver du travail avec un titre étudiant.
- Point de vue d'enseignants, proviseur, CPE, professeurs, d'éducateurs, d'élus.**
- 17h- 17h30 **Mise sous protection des lycéens obligés de quitter le territoire français.**
- 18h **Pot de clôture.**